

tions de ces conférences. Encore que tout ce qui s'y est passé n'ait pas été livré à la publicité, la majeure partie des propositions et des débats qui les ont suivies sont maintenant du domaine public. Cette année, la convocation de ces conférences a été faite dans le même but que par le passé, et mon très honorable ami le premier ministre (sir Robert Borden) a été prié d'y assister comme l'ont été les premiers ministres des autres dominions d'outre-mer ainsi qu'un représentant de l'Inde. Se rendant à cette invitation, et pour des fins analogues à celles que l'on avait en vue l'an dernier, le premier ministre se propose de se rendre à Londres. Le premier ministre a choisi pour l'accompagner, le ministre a choisi pour l'accompagner, le ministre de la Colonisation et de l'Immigration (M. Calder) et le président du Conseil (M. Rowell).

M. BUREAU: En voilà un choix!

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Ces messieurs se rendront à Londres en temps opportun et agiront conformément aux fins pour lesquelles ces réunions ont été convoquées. On ne sait combien de temps durera la conférence, mais on n'a rien négligé pour qu'elle soit d'aussi courte durée que possible. On ne croit pas que le premier ministre soit bien longtemps absent du pays et il est fort probable que les trois ministres que j'ai nommés séjourneront encore moins longtemps en Angleterre. Il se peut, si les circonstances l'exigent, qu'à leur retour, le ministre du Service Naval, de même que le ministre de la Milice, se rendent à Londres pour s'occuper de questions relevant de leurs divers départements. Cela donne un aperçu du but de l'invitation ainsi que de la composition de la délégation qui doit prendre part à la conférence. Mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) sait que, malgré ce privilège dont jouit le premier ministre de chaque dominion de se faire accompagner de ceux de ses collègues qu'il peut choisir pour assister à cette conférence, chaque dominion n'a qu'une voix à ces réunions, et ce vote est celui du premier ministre. Je ne sais qu'il y ait lieu d'en dire davantage, pour ma part.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Cela est tout à fait suffisant. Il est minuit moins cinq, et nous sommes sur le point d'être convoqués à l'autre Chambre; mais je pourrais peut-être profiter du temps qui nous reste avant cela pour aborder une question sur laquelle j'ai déjà appelé l'attention de mon très honorable ami. Il est peut-être

en mesure de nous donner quelques renseignements sur l'enregistrement de la main-d'œuvre masculine et féminine qui doit se faire prochainement—c'est-à-dire, nous dire quel est le but de cet enregistrement, et si le Gouvernement a arrêté un programme à ce sujet.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je crois répondre aux désirs de mon très honorable ami et de la Chambre en déposant sur la table un mémoire que j'ai fait préparer pour répondre à la question que mon très honorable ami, comme il l'a laissé entendre il y a quelques jours, ferait avant la prorogation du Parlement. Le mémoire est assez détaillé, et j'ajouterai simplement, à ce sujet, que le but, naturellement, est d'enregistrer la main-d'œuvre masculine et féminine du pays entre certains âges. L'enregistrement se fera au moyen de cartes que l'on distribuera et que devront signer ceux qui ont l'âge prescrit.

On a institué un conseil ou une commission dont le sénateur Robertson est président; cette commission est chargée de surveiller l'exécution de la besogne, elle travaille, en coopération avec le bureau des statistiques de mon ministère, à la collation et à la mise en tableaux des renseignements recueillis. On pense que cet enregistrement ne pourra pas se faire avant la mi-juin ou qu'il se fera peu après. Une grande partie de l'ouvrage, je pourrais dire la plus grande partie, se fait par collaboration volontaire; la réponse à la demande de collaboration volontaire dans tout le pays a été très satisfaisante et elle constitue une preuve de la sympathie et de la bonne volonté du public à l'égard de l'objet qu'on se propose. Nous ne saurions dire au juste à quelle date la mise en tableaux sera achevée, cela dépendra du jour où l'enregistrement aura eu lieu. Ensuite, grâce à un système bien coordonné, les renseignements seront envoyés aussi vite que possible à Ottawa et y seront mis en tableaux. On se propose, en outre, avant que les résultats de l'enregistrement soient utilisables, de prendre les mesures nécessaires pour que les renseignements puissent servir au fur et à mesure qu'ils arriveront. On pense que, par ce moyen, il sera possible de savoir directement où se procurer de la main-d'œuvre qu'on emploiera pendant la prochaine saison, et que les renseignements résultant de l'enregistrement seront d'un très grand avantage pour les travaux agricoles de cet automne. Le mémoire est assez complet et fait voir le "modus operandi" aussi bien que les objets de l'enregistrement.